QUESTIONS ET RÉPONSES POUR LE

CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE SASKATOON CONTRAT N° 33 – REMPLACEMENT DES CONDUITES DE CHAUFFAGE CONTRAT #465-1-28-c33

- Q1 Faut-il que le tuyau abandonné soit retiré?
- R1 Oui, enlevez le tuyau.
- Q2 Qui est responsable du remplacement du glycol?
- R2 L'entrepreneur
- Q3 Qui est responsable des deux vannes principales si elles ne se ferment pas complètement?
- R3 L'entrepreneur est responsable.
- Q4 Qui est responsable de déplacer le matériel ou l'équipement dans les laboratoires pour accéder aux tuyaux en place?
- R4 AAC
- Q5 Il y a plus de tuyauterie que ce qui est indiqué dans la demande de prix, il y a environ 61 mètres de tuyau d'alimentation et de retour dans le couloir, les conduites dans les laboratoires sont considérablement plus longues. Peut-on confirmer que la tuyauterie en fin de réseau dans les laboratoires est incluse dans cette demande de prix?
- R5 Les travaux incluront le remplacement de toute la tuyauterie dans le couloir et le laboratoire, comme il a été précisé lors de la visite des lieux. Il incombe au soumissionnaire de confirmer la quantité de tuyauterie à remplacer.
- Q6 L'isolation fait-elle partie de la soumission, et le cas échéant, quelle est la spécification?
- R6 Oui, l'isolation doit être identique à l'isolation existante.
- Q7 L'équilibrage d'eau est-il requis?
- R7 Oui

Colby Collinge Gestionnaire p.i. du matériel, AAC Regina (Saskatchewan)